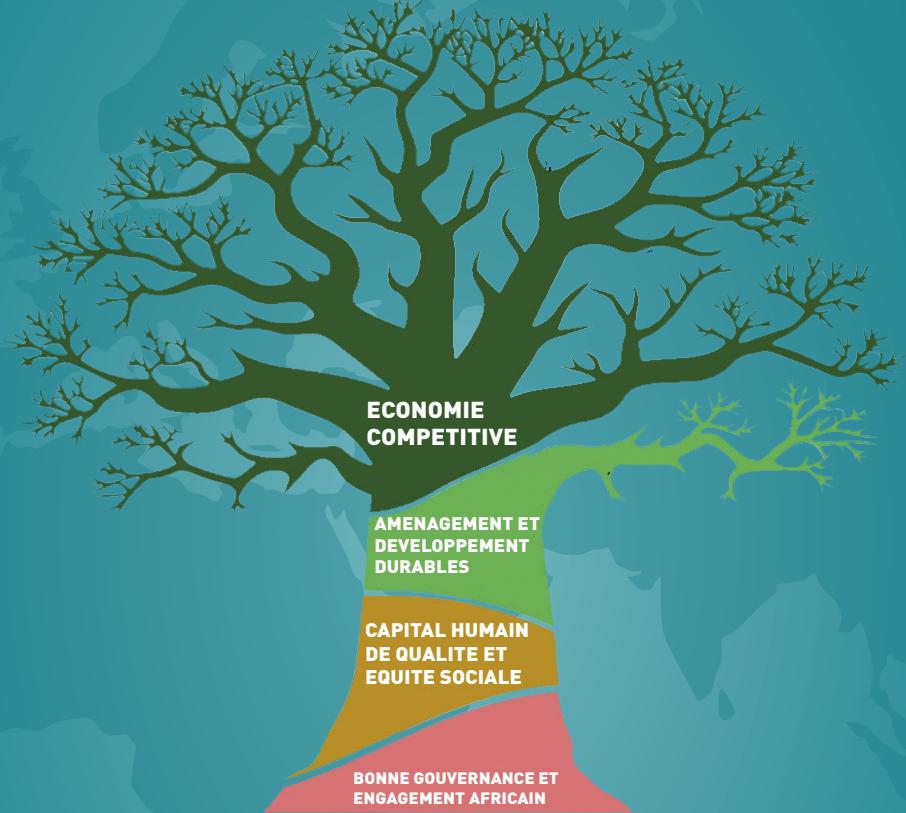




REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



# LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE **2026 EN BREF**

Le présent document appelé budget en bref permet d'appréhender la politique budgétaire de l'État en des termes simples. Il entre dans le cadre de l'information du public comme le prévoit le point six (6) de la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques du Sénégal. Il se veut succinct et convivial pour permettre aux citoyens de comprendre aisément les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2026.



## ***LE BUDGET 2026 : AMORCE D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ECONOMIQUE adossée à la souveraineté nationale et à la justice sociale ...***

### **❖ Contexte de préparation du budget 2026**

Le projet de Loi de Finances (LFI) 2026 marque une étape majeure dans la mise en œuvre de la vision politique du **Président Bassirou Diomaye Diakhar FAYE**, centrée sur la construction d'un Sénégal souverain, juste et prospère. Cette ambition repose sur les valeurs cardinales de la Nation, exprimées dans le triptyque « **Jub, Jubal, Jubanti** », c'est-à-dire la droiture, la transparence et la responsabilité.

Cette orientation stratégique s'ancre dans la Vision Sénégal 2050, dont le pilier d'exécution est l'Agenda National de Transformation (ANT). Celui-ci consacre une approche systémique et inclusive du développement national, reposant sur la mobilisation des ressources internes et la valorisation des potentialités territoriales. Le modèle recherché est endogène, durable et équitable, donnant à chaque région les moyens d'assurer sa propre croissance dans le cadre d'une économie nationale harmonisée.

L'ANT se décline en quatre axes stratégiques :

- **une économie compétitive et souveraine**, reposant sur la production nationale, la transformation locale et la promotion du secteur privé national ;
- **un capital humain de qualité**, garant d'une équité sociale réelle et d'un accès équitable aux services publics essentiels ;
- **un aménagement et un développement durables**, favorisant la résilience climatique et la viabilité des territoires ;
- **une gouvernance vertueuse et un engagement africain fort**, en cohérence avec les valeurs de solidarité panafricaine et d'intégration régionale.

Dans un contexte international marqué par la montée de la dette mondiale et les tensions géopolitiques, et face aux difficultés internes révélées par le rapport de la Cour des Comptes sur la situation des finances publiques de la période 2019 à fin mars 2024, (endettement à 119

% du PIB et déficit à 12 % en 2024), le Sénégal s'est résolument engagé vers une profonde refondation économique et budgétaire.

L'objectif est d'atteindre la souveraineté financière, de renforcer la justice sociale et de garantir la crédibilité des institutions publiques. Cette vision globale vise à replacer l'État au cœur de l'action économique, à travers une gestion rigoureuse, transparente et orientée vers les résultats.

### ❖ Des priorités sectorielles bien identifiées ...

Le projet de loi de finances initiale 2026 traduit concrètement la Vision Sénégal 2050 à travers des orientations sectorielles ambitieuses, destinées à stimuler la croissance, renforcer l'équité sociale et consolider la souveraineté nationale. Ces priorités s'articulent autour des principaux leviers du développement économique et social.



## Au travers des *Orientations budgétaires audacieuses*, ...

### ✓ Assainissement et consolidation des finances publiques

L'État s'engage dans une consolidation budgétaire progressive, visant à ramener le déficit budgétaire à 3 % du PIB d'ici 2027, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA. Ce déficit devrait passer de 12 % en 2024 à 5,37 % en 2026.

Cette trajectoire repose sur une meilleure maîtrise des dépenses, un suivi rigoureux de la masse salariale et une rationalisation des structures publiques. L'introduction de plafonds d'emplois par ministère et la surveillance infra-annuelle des recrutements visent à prévenir les dérives salariales et à renforcer l'efficacité du service public.

### ✓ Endettement maîtrisé et stratégique

La stratégie gouvernementale privilégie un endettement choisi, soutenable et productif, en limitant le recours aux emprunts onéreux et en favorisant les financements régionaux et innovants tels que les diaspora bonds, sukuk ou financements verts.

L'objectif est de ramener le ratio dette/PIB à 70 % à moyen terme, tout en maintenant la capacité d'investissement de l'État et en préservant les intérêts des générations futures.

## *De l'application des réformes fiscales et douanières...*

### ✓ Fiscalité rénovée, équitable et performante

Le redressement de l'économie sénégalaise repose sur une réforme ambitieuse du système fiscal et douanier, afin de moderniser les instruments de mobilisation des recettes, d'améliorer la soutenabilité budgétaire et de garantir une plus grande équité dans la répartition de la charge fiscale.

La réforme fiscale constitue un des piliers centraux de la LFI 2026, à travers :

- la révision du Code général des impôts et du Code des douanes et l'application du nouveau Code des investissements ;

- la recherche de nouvelles niches fiscales adaptées aux mutations économiques (économie numérique, mobile money, jeux de hasard, consommation à risques) ;
- la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales.

## *...Avec 2026 la mise en œuvre du PRES.*

L'année 2026 constitue un tournant majeur dans la politique économique du Sénégal, avec la mise en œuvre effective du PRES, intitulé « Jubanti Kom ». Ce plan d'envergure nationale traduit la volonté du gouvernement de réorienter profondément l'économie vers la souveraineté, la justice sociale et la performance productive.

### ❖ Objectifs stratégiques du PRES

Le PRES repose sur 37 mesures structurantes, réparties autour de trois axes principaux :

- la souveraineté financière, par l'accroissement des recettes internes et la réduction du recours à l'endettement extérieur ;
- la relance productive, axée sur la valorisation des secteurs porteurs et le soutien à l'investissement national ;
- la protection sociale, pour accompagner les populations les plus vulnérables et renforcer le capital humain.

Le Gouvernement projette une hausse des recettes fiscales de plus de 1 000 milliards FCFA, grâce, principalement, aux mesures du Plan de Redressement économique et social (PRES), dont les plus marquantes sont :

- taxation des jeux de hasard : 300 milliards FCFA ;
- régularisation foncière massive : 100 milliards FCFA ;
- rationalisation des dépenses fiscales : 100 milliards FCFA ;
- taxation des services de mobile money : 76,5 milliards FCFA ;
- « Régularisation-renouvellement » de convention de concession aux opérateurs téléphoniques : 50 milliards de FCFA ;
- suppression des valeurs de correction douanières sur certains produits comme le riz et l'huile : 29 milliards FCFA ;

- relèvement de la taxe sur le tabac et l'alcool : 10,8 milliards FCFA.

Ces réformes devraient porter le taux de pression fiscale à 23,2 % du PIB (contre 19,3 % en 2025), tout en renforçant la justice fiscale.

#### ✓ **Gouvernance et transparence budgétaire**

L'État renforce la traçabilité des dépenses surtout pour celles inscrites au profit des services non personnalisés de l'Etat (services ne bénéficiant pas de la personnalité juridique et ne disposant pas d'un Agent comptable). Ces dépenses ont été reclassées dans la bonne imputation conformément à la nomenclature budgétaire de l'Etat. Pour la reddition des comptes, elle sera soutenue par la mise en œuvre de nouveaux outils de pilotage budgétaire : publication régulière du Rapport trimestriel d'Exécution budgétaire (RTEB), du Bulletin statistique, du Rapport annuel de performance et du Compte administratif des ordonnateurs.

L'objectif est d'assurer une gestion plus lisible, plus responsable et conforme aux standards de bonne gouvernance financière.

#### ❖ **LES PROJECTIONS DU BUDGET 2026**

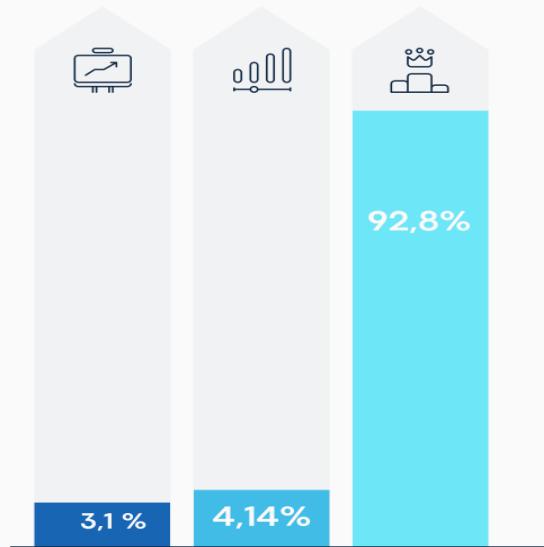
##### ✓ *Les recettes*

Les recettes du projet de loi de finances initiale de l'année 2026 s'établissent à **6 188,84 milliards de FCFA**, contre **5 014,3 milliards de FCFA** pour l'année 2025, soit une augmentation de **1 174,5 milliards FCFA (+23,4%)**. Elles se répartissent comme suit :

- recettes internes : **5 740,7 milliards de FCFA** ;
- recettes externes (dons budgétaires et en capital) : **191,5 milliards de FCFA** ;
- recettes des comptes spéciaux du Trésor : **256,7 milliards de FCFA**.

## Graphique 1: Structures des recettes budgétaires

PLFI 2026



### RECETTES EXTERNES

Composé des dons budgétaires et en capital pour 191,5 milliards

### RECETTES DES CST

Issues des comptes spéciaux du Trésor pour 256,7 milliards

### RECETTES INTERNES

Provenant des recettes fiscales, non fiscales et autres pour 5740,7 milliards

## ✓ Les dépenses

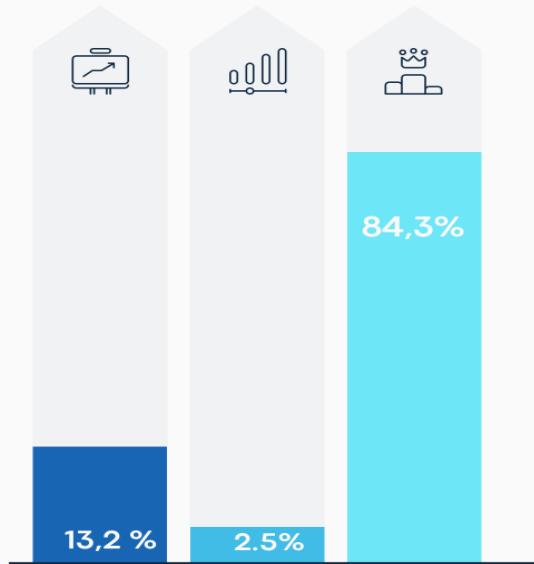
Les **dépenses** s'établissent à **7 433,9 milliards de FCFA**, contre **6 614,8 milliards de FCFA** pour l'année 2025, soit une augmentation de **819,1 milliards de FCFA (+12,4%)**.

Elles se répartissent comme suit :

- dépenses sur ressources internes : **5 822,3 milliards de FCFA** ;
- dépenses sur ressources extérieures : **1 355,0 milliards de FCFA** ;
- dépenses des comptes spéciaux du Trésor : **256,7 milliards de FCFA**.



**Graphique 2 : Structures des dépenses budgétaires**



**DESPESES SUR RESSOURCES EXTERIEURES**  
Composé de dépenses d'investissement pour 1355 milliards

**DEPENSES DES CST**  
Dépenses des comptes spéciaux du Trésor pour 256,7 milliards

**DÉPENSES SUR RECETTES INTERNES**  
Prenant en compte entre autres l'intérêt de la dette, les dépenses de personnel, les acquisitions de biens et services, les transferts courants et les dépenses en capital sur ressources internes autres pour 5822,3 milliards

Il ressort des chiffres ci-dessus un solde budgétaire global déficitaire de **1 245,1 milliards de FCFA**, soit **5,37%** du PIB, constitué de la différence entre les dépenses et les recettes du budget général.

#### ✓ *Les ressources et charges de trésorerie*

Les **ressources et charges de trésorerie** sont évaluées, chacune à **6 075,2 milliards de FCFA**, en hausse de **1 501,3 milliards de FCFA** en valeur absolue et **32,8%** en valeur relative.

#### ► *Synthèse des opérations budgétaires et de trésorerie pour 2026*

La répartition des recettes et des dépenses par grandes catégories est fixée dans le tableau ainsi qu'il suit :

A_RESSOURCES	LFI 2026	B_CHARGES	LFI 2026
Recettes fiscales	5 384,8	Intérêts de la dette	1 190,6
Recettes non fiscales et autres	355,9	Dépenses de personnel	1 497,4
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	21,5	Acquisitions de biens et services et transferts courants	1 650,0
		Prestation d'assistance sociale	35,40
		➤ Total dépenses courantes	4373,4
		Dépenses en capital sur ress. internes	1 448,9
<b>Total recettes internes</b>	<b>5740,7</b>	<b>Total dépenses sur ressources internes</b>	<b>5822,3</b>
<i>Tirages sur Dons en capital (projet)</i>	145,2	<i>Prêts projets</i>	1 209,8
<i>Dons budgétaires</i>	46,3	<i>Dons en capital</i>	145,2
<b>Total recettes externes</b>	<b>191,5</b>	<b>Total investissements sur ressources externes</b>	<b>1 355,0</b>
		➤ Total dépense d'investissement	2 803,9
<b>RECETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>5932,2</b>	<b>DEPENSES BUDGET GENERAL</b>	<b>7 177,2</b>
<b>RECETTES CST</b>	<b>256,7</b>	<b>DEPENSES CST</b>	<b>256,7</b>
<b>TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES</b>	<b>6188,8</b>	<b>TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES</b>	<b>7 433,9</b>
<b>Solde budgétaire de base</b>			<b>- 81,6</b>
<b>Solde budgétaire globale</b>			<b>-1 245,1</b>
<b>Déficit % PIB</b>			<b>-5,37%</b>

## ► Quelques chiffres sur les indicateurs budgétaires

Rubrique	LFI 2025	LFI 2026
<b>Recettes et dons en % PIB</b>	<b>21,22%</b>	<b>25,60%</b>
<b>Pression fiscale</b>	<b>19,29%</b>	<b>23,24%</b>
Recettes non fiscales / PIB	0,84%	1,54%
Recettes totales hors dons / PIB	20,13%	24,78%
<b>Dons en % du PIB</b>	<b>1,08%</b>	<b>0,83%</b>
Dons budgétaires	0,20%	0,20%
Dons en capital	0,89%	0,63%
<b>Dépenses totales</b>	<b>28,30%</b>	<b>30,98%</b>
Ratio masse salariale / recettes fiscales	34,07%	27,81%
Ratio masse salariale / PIB	6,57%	6,46%
<b>Investissement global / PIB</b>	<b>9,06%</b>	<b>12,10%</b>
Investissement interne / recettes fiscales	20,19%	26,91%
Investissement interne / PIB	9,06%	12,10%
Part des invest internes/ invest totaux	42,99%	51,68%
Investissement externe / PIB	5,16%	5,85%
Part des invest extérieurs/ invest totaux	57,01%	48,32%
<b>Dépenses courantes globales/ PIB</b>	<b>19,24%</b>	<b>18,72%</b>
Dépenses courantes hors intérêt / PIB	15,12%	13,58%
Dépenses courantes (fonctionnement et transfert) / PIB	8,54%	7,12%
Intérêt / PIB	4,12%	5,14%
Intérêt / Recettes fiscales	21,38%	22,11%
<b>Dépenses courantes sur recettes fiscales</b>	<b>99,74%</b>	<b>80,56%</b>
<b>Solde global dons compris / PIB</b>	<b>-7,08%</b>	<b>-5,37%</b>
Solde global hors dons / PIB	-6,40%	-4,95%
<b>PIB NOMINAL</b>	<b>22 597,7</b>	<b>23 170,0</b>

## ► Liste de quelques projets financés par le PRES

LIBELLE SECTION	LIBELLE CHAPITRE	LFI AE 2026	LFI CP 2026
Charges non Réparties	Projet de construction d'infrastructures de grande envergure : Projet JOJ, CAN	89 800 000 000	43 240 175 976
Ministère des Forces Armées	PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE LA POLYCLINIQUE DE L'HOPITAL PRINCIPAL DE DAKAR (HPD)	10 560 000 000	10 560 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	APPUI AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE / CONTRAT PLURIANUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) / ANT	2 100 000 000	2 100 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT CENTRE DE SANTE DE DIAKHAYE / ANT	1 774 565 595	1 774 565 595
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE DIVERSES STRUCTURES SANITAIRES DE REFERENCE	4 456 979 977	4 456 979 977
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DE NEUF (9) CENTRES DE SANTE / ANT	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	PROJET D'EQUIPEMENT DE DIVERSES STRUCTURES DE SANTE DE REFERENCE / ANT	2 100 000 000	2 100 000 000
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	Projet des coopératives agricoles communautaires (CAC)/ANT	9 627 022 781	9 627 022 781
Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage	MECANISATION AGRICOLE: Ex-PROGRAMME EQUIPEMENT MONDE RURAL (CAC) / ANT	13 000 000 000	13 000 000 000
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	CREATION DE L'UNIVERSITE VIRTUELLE DU SENEGAL ET (UVS) ET MISE EN OEUVE DES ESPACES NUMERIQUES OUVERTS (ENO) / ANT	600 000 000	600 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	PROJET D'URGENCE ET DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE / ANT	10 000 000 000	10 000 000 000
Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement	PROJET GRAND TRANSFERT D'EAU-GTE / ANT	137 000 000 000	50 000 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	PROJET DE RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS DE LA SONACOS / ANT	25 000 000 000	25 000 000 000
Ministère de l'Industrie et du Commerce	PROJET DE MISE EN PLACE D'UN AGROPOLE AU SUD / ANT	40 925 154 908	40 925 154 908
Ministère de l'Industrie et du Commerce	PROJET DE PROMOTION DE L'ENTREPRENAIRAT DURABLE ET CREATION D'EMPLOIS DECENTS DANS LE SINE SALOUM (AGROPOLE CENTRE) / ANT	50 467 500 000	50 467 500 000
Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires	PROJET 30 000 LOGEMENTS / ANT	20 000 000 000	20 000 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET DE FINALISATION DES TRAVAUX DE LA ROUTE MEKHE PEKES THILMAKHA/ ANT	8 500 000 000	8 500 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET DE FINALISATION DES TRAVAUX DE LA ROUTE SANDIARA NDIAGANIWA / ANT	3 500 000 000	3 500 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET REHABILITATION DE LA LIGNE DAKAR - KIDIRA EN ÉCARTEMENT STANDARD (PHASE1 DAKAR-TAMBACOUNDA)	3 000 000 000	3 000 000 000
Ministère des Infrastructures	REHABILITATION DE L'AEROPORT DE ZIGUINCHOR / ANT	6 000 000 000	6 000 000 000
Ministère des Infrastructures	CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES UNIVERSITES / ANT	16 000 000 000	16 000 000 000
Ministère des Infrastructures	CONSTRUCTION UNIVERSITE DU SINE SALOUM EL HADJI IBRAHIMA NIASS / ANT	11 796 840 648	11 796 840 648
Ministère des Infrastructures	PROGRAMME DE CONSTRUCTION INFRASTRUCTURES UNIVERSITAIRES / ANT	1 000 000 000	1 000 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET DE CONSTRUCTION DE 35 CENTRES DE SANTE / ANT	60 000 000 000	60 000 000 000
Ministère des Infrastructures	PROJET DE CONSTRUCTION DE RESIDENCES UNIVERSITAIRES / ANT	12 900 000 000	12 900 000 000
Ministère des Infrastructures	PROGRAMME D'URGENCE POUR LA MODERNISATION DES AXES ET TERRITOIRES FRONTALIERS (PUMA) / ANT	5 000 000 000	5 000 000 000
Ministère des Infrastructures	PROGRAMMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC) / ANT	3 999 999 999	3 999 999 999
Ministère des Transports Terrestres et Aériens	PROJET D'ACQUISITION DE 2 AVIONS POUR AIR SENGAL/ ANT	66 000 000 000	66 000 000 000
<b>Total</b>		<b>616 108 063 908</b>	<b>482 548 239 884</b>

# *...En somme*

## **PLFI 2026: symbole d'une volonté de refondation économique et de justice sociale**



Restaurer la souveraineté financière



Améliorer la transparence



Renforcer le capital humain



Jeter les bases d'un modèle endogène et durable

